

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 septembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 18 ; de votants = 24

L'an deux mille vingt-cinq, le dix septembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 03/09/2025

Date de publication : 16/09/2025

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Maryam ABOU-MERHI, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mélanie RIO (pouvoir à Francis ADNOT), Yannick LUCAS (pouvoir à Joseph BRAULT), Arnaud AUBAULT (pouvoir à Christophe LECLERC), Dimitri GEA (pouvoir à Philippe LANDURÉ), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRÉ), Sylvie MEUNIER (pouvoir à Jean-Yves ANGER)

SECRETAIRE DE SEANCE : Clément ROUSSEAUX

◀◀ ▶▶

AFFAIRE 2025.040 : TARIFS DE LA BIBLIOTHEQUE

Depuis le 24 novembre 2021, plus d'une trentaine de bibliothèques du territoire de Dinan Agglomération font parties du réseau des bibliothèques dénommé « *Lirici – Réseau des bibliothèques de Dinan Agglomération* ». Celles-ci sont reliées informatiquement et une carte unique d'abonnement est en place.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un règlement intérieur du réseau LIRICI, il convient de revoir certains tarifs pratiqués par la bibliothèque comme suit :

- Consultation sur place et prêt de documents : gratuit.
- Accès WIFI et Internet : gratuit
- Animations proposées : gratuit
- Pénalités en cas de détérioration ou non restitution de documents :
 - **En priorité, rachat d'un document équivalent par l'utilisateur** (hors CD, DVD, MP3 et liseuse).
 - Si le rachat n'est pas effectué, facturation au prix d'achat du document par la bibliothèque (sauf spécificités)
 - **6 €** revue
 - **CD**, facturation au prix d'achat du document par la Bibliothèque des Côtes d'Armor propriétaire
 - **DVD**, facturation au prix d'achat du document par la bibliothèque des Côtes d'Armor propriétaire
 - **CD/MP3** livres audio, facturation au prix d'achat du document par la Bibliothèque des Côtes d'Armor propriétaire
 - **Liseuse**, facturation au prix d'achat de l'appareil par la Bibliothèque des Côtes d'Armor
- Vente de documents issus du désherbage :
 - Livres de poche, petit format : 0.20 €
 - Bandes-dessinées : 0.50 €
 - Livres Grand Format (broché) : 1 €
 - Albums jeunesse : 0.20 €
 - Documentaire grand Format, beau-livre : 2 €
 - Revues : 0.20 €

Ainsi, considérant ces éléments,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITÉ

VALIDE les tarifs de la bibliothèque à compter du 15 octobre 2025 comme énumérés ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ

